

À VRAI DIRE

Johan Sabbe
Procureur du roi
Arrondissement judiciaire de Gand



“
Il est important de
pouvoir communiquer
les premières informa-
tions essentielles aux
victimes de manière
professionnelle et dans
un délai raisonnable

Depuis quelques années, on prend de plus en plus conscience que l'accueil de victimes n'est pas une tâche quotidienne à prendre à la légère. Il convient de libérer suffisamment de temps et d'espace à cet effet.

Les parquets assurent un accueil des victimes, les services de police veillent à organiser un service d'assistance aux victimes et la collaboration s'intensifie de plus en plus avec les services d'aide aux victimes afin d'orienter ces dernières.

Un assistant social ou un inspecteur principal du service d'assistance aux victimes est appelé dans les situations les plus extrêmes en matière de violence intrafamiliale, d'accidents de la route et de divers autres délits à la suite desquels la victime a besoin d'une première assistance psychologique. À chaque fois, l'annonce d'une mauvaise nouvelle se déroule de manière professionnelle, tout en tenant compte du caractère personnel de la victime. En vue d'optimiser la coordination de l'aide entre les services de police et les partenaires externes, tels que les hôpitaux, la zone de police Assenede/Evergem a conclu, en 2007, une convention avec les hôpitaux afin d'organiser l'annonce de mauvaises nouvelles aux proches parents de victimes.

Un an plus tard, j'ai demandé, en conseil d'arrondissement pour une politique en faveur des victimes, que les services de police de l'arrondissement de Gand étendent cette convention au niveau arrondissemental.

Ainsi, cette convention en matière d'annonces de mauvaises nouvelles est un fait depuis le 1^{er} avril 2009 au sein de l'arrondissement judiciaire. Désormais, dix zones de police locale de l'arrondissement de Gand, trois services fédéraux de la province de Flandre orientale et seize hôpitaux qui sont régulièrement chargés de l'accueil de victimes au sein de l'arrondissement de Gand collaborent étroitement, de manière conséquente et uniforme. Il est important de pouvoir communiquer les premières informations essentielles aux victimes de manière professionnelle et dans un délai raisonnable, de sorte que l'acceptation et l'assimilation puissent se dérouler favorablement.

Le premier contact est primordial, c'est pourquoi il est aussi essentiel que les divers services de police de l'arrondissement judiciaire de Gand puissent l'organiser de façon claire et uniforme. ■